

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Le-label-Developpement-durable-mon-coiffeur-s-engage.html>

La coiffure à l'honneur lors de la Semaine du
développement durable

Le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage"

- Développement Durable en action -



Date de mise en ligne : mercredi 26 mars 2014

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

A l'occasion de la Semaine du développement durable, les Institutions de la Coiffure et les ambassadeurs du label « *Développement durable, mon coiffeur s'engage* » rappellent leur engagement environnemental et sociétal et invitent le plus grand nombre à découvrir la démarche de développement durable entreprise au sein des salons de coiffure labellisés.



Un engagement pérenne en faveur du développement durable

Mis en place par les partenaires sociaux de la coiffure et porté par les Institutions de la Coiffure, membres du groupe AG2R LA MONDIALE, le label « *Développement durable, mon coiffeur s'engage* » traduit, depuis 2009, l'engagement environnemental et sociétal des salons de coiffure. Il marque l'implication des professionnels de la coiffure, avec le soutien des organisations syndicales, patronales et salariales du secteur, ainsi que les pouvoirs publics et l'ADEME.

« Dans la coiffure, deuxième profession artisanale de France, différentes générations se côtoient au quotidien et apprennent à travailler ensemble. Nous oeuvrons pour maintenir le lien social au sein de cet artisanat de proximité composé de 170.000 actifs dont 22.300 apprentis et accueillant 1 million de clients par jour [1].

En matière de développement durable, les Institutions de la Coiffure, à travers la volonté des professionnels, ont décidé de s'engager dans une démarche responsable et citoyenne en lançant le label. Cela touche à la fois les salariés, les employeurs et la clientèle. » Jacques MINJOLLET, directeur des Institutions de la Coiffure

Le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage"

Par cette démarche, les salons de coiffure labellisés s'engagent à respecter les principes énoncés dans la Charte de développement durable de la profession de la coiffure et à adopter, au quotidien, des comportements destinés à réduire les consommations des ressources (eau et électricité), à améliorer la santé de leurs salariés et à assurer le bien être de leur clientèle.

L'eau et l'énergie, deux facteurs importants

Dans les salons de coiffure, l'eau et l'énergie sont les principaux éléments dont il faut tenir compte en matière d'écologie.

« Pour obtenir le label, nous avons réduit la consommation d'eau et d'électricité du salon de 30 %, grâce à des économiseurs dans les bacs et des lampes à économie d'énergie. Les fournisseurs récupèrent les emballages et nous apportons nos tubes de couleurs vides à la décharge. Concernant nos couleurs, elles sont sans parabène, sans ammoniac et à base d'huiles essentielles. »

Miguel DA SILVA, responsable du salon BIOBELA 10, rue Milton 75009 Paris

▶ **Énergie** : 600 000 MWh d'énergie consommée par l'ensemble des salons par an, ce qui équivaut à la consommation énergétique de 18 000 habitants ; 80 % de la demande énergétique dans un salon est liée aux sèche cheveux et au chauffage.

▶ **Eau** : 8 millions de m³ d'eau consommés par l'ensemble des salons par an, soit l'équivalent de 6 500 piscines municipales ; 50 % de l'eau consommée dans un salon est utilisée pour les shampoings.



En plus des économies d'eau et d'électricité, d'autres actions en faveur d'une démarche de développement durable peuvent être engagées au sein d'un salon : le tri et le recyclage des déchets, l'utilisation de produits bio et naturels, l'amélioration de la qualité de l'air, la consommation maîtrisée des produits, l'utilisation de matériel ergonomique, etc.

Il existe des salons labellisés « Développement durable, mon coiffeur s'engage » dans toute la France, avec une mobilisation forte de la profession et un succès de la démarche dans des régions telles que l'Alsace, l'Aquitaine et Rhône Alpes.

 www.moncoiffeursengage.com

A propos des Institutions de la Coiffure : Membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, les Institutions de la Coiffure constituent le premier acteur de la protection sociale de ce secteur en France. Nées de la volonté commune des salariés et des employeurs de la profession, elles sont gérées à parité par des représentants des salariés et des employeurs à travers leurs organisations. Elles regroupent les trois régimes sociaux destinés aux professionnels salariés de la coiffure : la prévoyance via l'Institution Nationale de la Prévoyance du Commerce et de l'Artisanat (INPCA), les frais de santé avec la Mutuelle Nationale des Métiers (MNM) et la retraite avec AG2R Retraite ARRCO et AG2R Retraite AGIRC. Elles ont pour objectifs de mettre en place des garanties adaptées à la profession en conformité avec les besoins des salariés, des entreprises et des retraités, d'offrir une meilleure prévention et de proposer des aides sociales personnalisées et collectives.

Contact : Les Institutions de la Coiffure / [Marie‐Claude GESLIN](mailto:Marie‐Claude.GESLIN) - Tél : 01 76 60 95 07

2012

Le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage"

Cette démarche portée par « Les Ambassadeurs », qui sont les premiers salons labellisés « Développement durable, mon coiffeur s'engage » en France, se développe ainsi de plus en plus auprès des professionnels de la coiffure et regroupe aujourd'hui près d'une centaine d'établissements.

Le Mondial Coiffure Beauté 2012 sera l'occasion de mettre en exergue les intérêts et les perspectives d'avenir du Label, notamment à travers des ateliers professionnels qui auront lieu tout au long de l'événement.

Le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage".

Un défi environnemental et un acte citoyen initié par Les Institutions de la Coiffure.

Les Institutions de la Coiffure, membres du groupe AG2R LA MONDIALE, constituent le premier acteur de la protection sociale de ce secteur en France. Le label "*Développement durable, mon coiffeur s'engage*" a été créée en 2009, dans l'objectif d'offrir aux professionnels les meilleures prestations, toujours dans une démarche de prévention et d'information.

C'est un label et une démarche valorisant l'engagement des salons.



Le label "*Développement durable, mon coiffeur s'engage*" est une opportunité pour les coiffeurs de promouvoir leur salon auprès de la clientèle grâce à :

- ▶ une vitrophanie spécifique distinguant le salon de coiffure par une, deux ou trois étoiles,
- ▶ des outils pédagogiques aux responsables et à leurs collaborateurs, afin d'optimiser leurs pratiques professionnelles,

Le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage"

▶ une rubrique sur le site www.moncoiffeursengage.com répertoriant l'ensemble des salons labellisé afin que la clientèle puisse trouver rapidement le salon proche de chez elle ou de son lieu de travail.

C'est également une volonté d'adapter le salon au bien-être de leurs salariés qui sont les premiers touchés par des allergies, des troubles musculo-squelettiques et d'autres maux liés à leur activité.

Les gestes préventifs sont affichés dans la salle de repos afin de diminuer les risques de maladies professionnelles : port de gants, tabourets réglables, fauteuils ergonomiques, sèche-cheveux faible intensité, emploi de couleurs naturelles ...

Au 1er juin 2012 : 80 salons de coiffure étaient labellisés et plus de 800 demandes d'évaluation étaient en cours de traitement.

Principes et engagements : six critères principaux en matière de développement durable sont à respecter :

- ▶ l'élaboration de pratiques pour préserver la santé, la sécurité et le confort de travail des collaborateurs,
- ▶ l'adoption de principes d'hygiène et de nettoyage,
- ▶ le respect de la préservation de la santé et du bien-être des clients,
- ▶ l'assainissement et l'amélioration de la qualité de l'air dans le salon,
- ▶ la mise en place de pratiques plus économes en ressources : eau, énergie,...
- ▶ l'optimisation des achats de matériel et de fournitures, pour réduire l'empreinte environnementale.

L'obtention du label

Les salons intéressés doivent demander un dossier de candidature auprès des Institutions de la Coiffure, via Prima Coiffure (n° Vert : 0 800 800 195).

Un bureau d'étude indépendant effectue un audit du dossier d'évaluation déposé par chaque salon. Celui-ci obtient le label pour une durée de trois ans défini par un nombre d'"étoiles" en fonction de son niveau de performance et d'implication, en termes de développement durable.



PRINCIPES

▶ **Le saviez-vous ?**

- **1 million** de personnes franchissent chaque jour la porte des salons de coiffure (1).
- **87 %** d'entre elles sont sensibles à l'environnement (2).

Le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage"

La profession, au coeur de la cité, a décidé de s'engager dans le développement durable et de le faire savoir à ses clients.

Le Label « Développement durable, mon coiffeur s'engage », apposé sur la vitrine, atteste la démarche volontaire entreprise par le salon en faveur du développement durable et la prise en compte de sa responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Acteur économique, éco-citoyen, le coiffeur affiche ainsi son engagement ; les consommateurs sont assurés de son implication.

Une responsabilité grandissante

Depuis 2008, la profession s'implique avec détermination. Elle inscrit le développement durable dans ses pratiques quotidiennes. La prise de conscience des déséquilibres écologiques et humains n'a pas échappé à la coiffure.

La délivrance du label « Développement Durable, mon coiffeur s'engage » est assurée par un organisme certificateur indépendant. Il prend en compte tous les aspects environnementaux et ceux relatifs au personnel pour un niveau optimal de qualité et de bonnes pratiques : consommation d'énergie et d'eau, choix des produits, qualité de l'air, gestion des déchets, santé, ergonomie, sécurité...

(1) Fédération Nationale de la Coiffure (FNC - 2009)

(2) Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC - 2010)

Télécharger plus d'informations :

 [Demain, afficher son bilan carbone \(PDF 131Ko\)](#)

ENGAGEMENTS

Une démarche responsable

Le salon labellisé :

- [connaît les impacts de la profession sur l'environnement et la santé et respecte les réglementations en vigueur](#)
- [intègre au mieux la prise en compte de l'environnement dans son activité, la santé des clients et des salariés de son salon](#)
- [préserve les ressources en énergie et développe des actions d'économie en eau, chauffage, électricité...](#)
- [assure l'assainissement et l'amélioration de la qualité de l'air dans son salon](#)
- [réduit son empreinte environnementale en privilégiant des achats de matériels et de produits éco-responsables](#)
- [adopte les pratiques qui préservent la santé, la sécurité et le confort de travail de son équipe](#)
- [informe sa clientèle, assure son bien-être](#)

Télécharger nos conseils :

 [Les bons gestes \(PDF 143Ko\)](#)

AVANTAGES

▶ Un engagement social et environnemental

Une nécessité sociétale qui prend en compte l'avenir des générations futures. Le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage » permet d'agir avec pertinence, de se différencier.

▶ Une attitude managériale

Une implication d'employeur de référence qui place l'épanouissement des collaborateurs au centre de ses actions.

▶ Un signe d'excellence auprès de la clientèle

L'image de l'entreprise et des coiffeurs est valorisée. L'information, le bien-être de la clientèle sont des priorités.

▶ Une économie de ressources

Avec des gestes simples au quotidien, les économies sont importantes : les factures enregistrent une diminution de 10 % et plus.

▶ Une forme d'anticipation

Face à la réglementation de plus en plus contraignante et aux changements rapides de mode de vie et de consommation, le coiffeur labellisé a sans conteste une longueur d'avance.

▶ Une communication sur mesure

Des outils de communication sont mis à la disposition du coiffeur labellisé pour faire connaître son implication :

- Sur la porte d'entrée : une vitrophanie permet aux passants de visualiser l'engagement de l'entreprise de coiffure
- En vitrine : une affiche grand format affirme le concept
- A l'intérieur du salon : le trophée personnalisé et la charte « Développement durable, mon coiffeur s'engage » trouvent leur place dès l'accueil ou sur la caisse. L'affiche grand format et le totem géant permettent de renforcer la communication. Sur un présentoir, des dépliants sont à disposition de la clientèle
- La presse régionale est informée et peut relayer l'information localement

COMMENT ?

▶ Une reconnaissance, une prise de conscience

On compte 60 000 salons de coiffure en France et toutes peuvent entreprendre une démarche de labellisation. Un acte volontaire pour le responsable de salon :

- salons urbains ou ruraux

Le label "Développement durable, mon coiffeur s'engage"

- indépendants, franchisés ou en réseaux
- avec ou sans salarié
- nouvellement créés ou installés depuis longtemps...

Une action pertinente qui ne peut laisser indifférent aucun chef d'entreprise, face aux enjeux environnementaux actuels ! Nombre de responsables de salons souhaitent se différencier et marquer leur fort attachement à la protection de la planète et de ses habitants.

Télécharger nos conseils :



[Rénover son salon \(PDF 131Ko\)](#)



Le saviez-vous ?

2 920 litres, c'est la quantité d'eau perdue annuellement si on laisse un robinet couler au goutte à goutte. 20 litres est la quantité quotidienne nécessaire à une vie saine. Pensons aux autres !

ETAPES

La démarche se fait en quelques étapes progressives. Le service Prima Coiffure vous informe, vous accompagne et met à votre disposition un quiz de 5 questions pour vous situer.

Pour plus d'informations : service Prima Coiffure : [numéro vert prima coiffure : 0 800 800 195]

[schema etapes labellisation developpement durable]

- **Etape 1** : Réaliser un premier bilan de votre salon, analyser ses points forts et ceux à améliorer. Le référentiel d'évaluation est là pour ça (document à télécharger ou contacter le service Prima Coiffure pour l'obtenir). Il vous donne toutes les infos pour une analyse environnementale actuelle et les clés de la réglementation. Des conseils et astuces sont annexés au référentiel. Les questions posées sont pratiques, les réponses « fermées ».
- **Etape 2** : Formaliser l'engagement du salon vers la labellisation (n'hésitez pas à contacter le service Prima Coiffure). Compléter le référentiel en collaboration avec votre équipe, partie prenante de la démarche. Puis contacter un bureau de certification indépendant afin d'auditer votre salon et établir un rapport de conformité.
- **Etape 3** : Retourner l'ensemble du dossier aux Institutions de la Coiffure.
- **Etape 4** : Une commission d'attribution étudie votre dossier. Le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage » est attribuée à votre salon pour une durée de 3 ans. Il se décline en une, deux ou trois étoiles. Motivant ! Cela laisse une réelle marge de progression.

TELECHARGEMENT

Documents à télécharger

Téléchargez le "specimen" du Référentiel d'évaluation 2011-2013 des performances Développement durable de

vosre salon.

Ce document appartient aux Institutions de la Coiffure. Si vous désirez obtenir la version officielle du document, merci de contacter le service Prima Coiffure au[Numéro vert Prima coiffure]

 [Référentiel d'évaluation 2011-2013 \(PDF 1,8Mo\)](#)

Post-scriptum :

Le Développement Durable

Toujours dans une démarche éco citoyenne et unique, le MCB accueille le Groupe AG2R LA MONDIALE, afin de sensibiliser les acteurs principaux du monde de la coiffure, deuxième secteur de l'artisanat en France et qui représente 120 000 salariés, 60 000 employeurs ainsi que le grand public, directement touché et concerné par les engagements des professionnels, en terme de développement durable.

C'est un véritable défi écologique à relever et un acte citoyen devenu incontournable et qui a aussi pour but de réaliser des économies : consommer moins d'énergie en adaptant les équipements professionnels aux impératifs environnementaux.

Exemples d'actions "*Développement durable, mon coiffeur s'engage*" à effectuer sur le terrain : installation d'ampoules basses consommation, détartrage des ballons d'eau chaude,...

[1] Chiffres 2014 Source FNC